



L'aide à domicile  
au plus près de vous !

## TARIFS DU SERVICE MANDATAIRE AU 01/01/2023 (Le particulier est l'employeur)

*Les tarifs ne tiennent pas compte des congés payés qui sont dûs à la salariée au moment où elle les prend.*

➤ TARIFS HORAIRES (URSSAF et frais de gestion\* inclus) :

Emploi	<u>Tarif exonéré :</u> + de 70 ans, titulaires de l'APA ou d'une carte d'invalidité.	<u>Tarif non exonéré :</u>
<b>Employé(e) familial(e) Echelle 1</b>	<b>15,29 €</b>	<b>16,52 €</b>
<b>Assistant(e) de vie Echelle 4</b>	<b>15,63 €</b>	<b>16,95 €</b>

➤ FORFAIT POUR UNE NUIT DE 20H00 A 8H00 (URSSAF et frais de gestion\* inclus) :

- Nuit : **126,73 €** (tarif dégressif au-delà de 13 nuits par mois).

\* Tarifification des frais de gestion de l'ASAP :

De 1 à 100 heures de travail par mois :	2,25 € par heure avec un minimum de 18 € par mois
De 101 à 200 heures :	225 € par mois + 0,46 €/h au-delà de la 100 <sup>ème</sup> heure
De 201 à 300 heures :	271 € par mois + 0,34 €/h au-delà de la 200 <sup>ème</sup> heure
Plus de 300 heures :	305 € par mois + 0,16 €/h au-delà de la 300 <sup>ème</sup> heure

➤ FORFAITS COMPLEMENTAIRES :

- Gestion de fin de contrat pour cause de licenciement : 10,00 € par salariée.
- Demande d'un duplicata : 2,00 € par document.
- Envoi des documents mensuels par mail ou par courrier à un tiers : 5,00 € par mois.
- Envoi du bulletin de salaire à l'aide à domicile : 2,00 € par envoi.

➤ TARIF SERVICE DE PORTAGE DES REPAS :

La journée alimentaire : (Potage, entrée, plat principal, fromage, dessert et pain) : 12,00 €  
Forfait mensuel frais de gestion : 5,00 €

➤ AUTRES FRAIS :

Cotisation annuelle : 20,00 €  
Frais d'ouverture de dossier : 20,00 €

***Toutes les sommes engagées pour l'emploi d'une aide à domicile sont déductibles des impôts à hauteur de 50 % dans la limite de 6000 € déductibles et peuvent dans certains cas ouvrir droit à un crédit d'impôt.***



L'aide à domicile  
au plus près de vous !

## Tarifs du service prestataire et du portage des repas au 01/01/2023

L'association est l'employeur de l'aide à domicile

### ➤ Tarifs d'aide à domicile tous publics :

Tarif horaire aide à domicile : 26,30 €

### ➤ Tarifs spécifiques (par heure) :

Bénéficiaires de l'APA ou PCH (Conseil Départemental 64)	26,30 €	
Bénéficiaires de l'ARDH ou d'un PAP (CARSAT)	25,60 €	
Bénéficiaires du fond FNAS	26,30 €	La nuit (20h00-8h00) 315,60 €

Forfait mensuel frais de gestion (sauf ARDH et PAP) : 5,00 €

N.B. : Les tarifs seront majorés de 45 % en cas d'intervention les dimanches et jours fériés

### ➤ Tarifs du service de portage des repas :

La journée alimentaire : (Potage, entrée, plat principal, fromage, dessert et pain) : 12,00 €

*Dont 5,18 € de portage.*

### Frais annexes

- ✓ Cotisation annuelle : 20,00 €
- ✓ Frais d'ouverture de dossier : 20,00 €
- ✓ 0,70 € / km en cas d'utilisation du véhicule personnel de la salariée pour le compte du bénéficiaire

***Toutes les sommes engagées pour l'emploi d'une aide à domicile sont déductibles des impôts à hauteur de 50 % dans la limite de 6000 € déductibles et peuvent dans certains cas ouvrir droit à un crédit d'impôt.***

18, rue des Barthes – 64 600 ANGLET

Tél : 05 59 03 53 31 [accueil@asap64.fr](mailto:accueil@asap64.fr)

Siret : 418 700 878 00030 – Code APE : 8810 A – Agrément qualité n°SAP418700878